

Aide aux investissements - développement des chaufferies biomasse énergie

REGION OCCITANIE

Le dispositif est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024

Présentation du dispositif

La Région Occitanie agit en faveur des énergies renouvelables grâce au soutien des projets de chaufferies automatiques biomasse énergie et réseaux de chaleur.

Les aides aux investissements concernent les projets de chaufferies automatiques utilisant de la biomasse comme combustible.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les entreprises, les collectivités territoriales, les établissements publics, les associations et les bailleurs sociaux.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Les coûts éligibles sont :

- les coûts concernant la chaudière biomasse et équipements associés,
- le génie civil de la chaufferie et du silo,
- la maîtrise d'œuvre.

Quelles sont les particularités ?

— Dépenses inéligibles

Les dépenses liées à l'hydraulique secondaire et aux équipements de diffusion de la chaleur ne sont pas éligibles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Après une analyse technico-économique et la prise en compte des montants d'aides proposées par les autres financeurs le cas échéant, l'aide régionale pourra s'élever jusqu'à 50 % de l'assiette éligible.

L'assiette éligible est limitée au surcoût d'investissement supporté par le bénéficiaire par rapport à une solution de référence correspondant à une installation de production d'énergie de même capacité en termes de production effective d'énergie.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Toute demande de financement devra être antérieure au commencement de l'opération.

Elle doit être adressée par courrier à Madame la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Hôtel de Région :

- 22 boulevard du Maréchal Juin, 31406 Toulouse cedex 9
- 201 avenue de la Pompignane, 34064 Montpellier cedex 2

Pour tout renseignement, contactez le Service de la Transition Énergétique et de l'Économie Circulaire au :

- 05 61 39 66 23 (site administratif de Toulouse)
- 04 67 22 94 27 (site administratif de Montpellier)

Organisme

REGION OCCITANIE

- **Hôtel de Région Toulouse**
22, boulevard du maréchal Juin
31406 TOULOUSE Cedex 09
Téléphone : 05 61 33 50 50

Fichiers attachés

- [Dossier de demande de financement](#) (20/05/2022 - 0.48 Mo)